



Prime obtention Bac pro Mva

Par **steven9101**, le **20/09/2014** à **17:30**

Bonjour tout le monde !

Merci tout d'abord de votre aide qui pourra certainement m'éclairer !

Voilà j'ai effectué 6ans d'apprentissage dans la mécanique et obtenu mon Bac pro Mva.

Mais j'ai effectué mon contrat dans la convention collective : "Transport routier de marchandise" je regarde pour bénéficier de la prime à 250% et ma convention n'ai pas répertorié dans l'article que j'ai regardé

C'était pour savoir si avec vos connaissances vous pouvez me renseigner vous me serrez d'une grande aide !

Merci d'avoir pris de votre temps pour me lire et je m'excuse pour les fautes d'orthographe !
Steven

Par **P.M.**, le **20/09/2014** à **20:32**

Bonjour,

Il faudrait que vous explicitiez ceci :

[citation]ma convention n'ai pas répertorié dans l'article que j'ai regardé[/citation]

Je me demande si ce ne serait pas l'inverse...

Par **steven9101**, le **20/09/2014** à **21:27**

En cherchant sur internet j'ai trouvé ceci :

Convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile du 15 janvier 1981. Etendue par arrêté du 30 octobre 1981 JONC 3 décembre 1981. - Textes Attachés - Avenant n° 57 du 7 juillet 2010 relatif aux dispositions conventionnelles en matière de salaire et de formation-qualification.

Mais comme je suis dans cette entreprise depuis 6ans en apprentissage et que je travaille sur les automobiles, je me demande si j'ai le droit comme mes autres camarades à cette prime

Par **P.M.**, le **20/09/2014** à **22:24**

Si vous ne relevez pas de la Convention Collective dans laquelle la prime est prévue, vous ne pouvez pas la revendiquer...